



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juin 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 mai 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Marc Duhamel.

Pouvoirs :

Daniel Le Bras a donné pouvoir à Michaël Quernez
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly
Martie Brézac a donné pouvoir à Soizig Cordroc'h

Absent : Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Christophe Couic

10. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT AU TITRE DEExposé :

Par courrier en date du 21 mars dernier, Monsieur le Préfet du Finistère a notifié aux communes les conditions d'éligibilité des projets d'équipements à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2018.

Le taux de subvention est au maximum de 80% par opération (HT), avec un plafond de montant de subvention de 500 000€ par opération.

Les crédits de la DSIL peuvent être cumulés avec d'autres subventions d'Etat (DETR et FNADT notamment).

Le regroupement des écoles publiques du centre-ville, Brizeux, Thiers et Bisson, prévu à la rentrée scolaire 2018/2019 induit des travaux d'adaptation des équipements, principalement sur le site des écoles Thiers et Bisson, pour un coût HT de 87 100 € : adaptation de sanitaires, déploiement de réseau informatique, reconfiguration de locaux en salles de classe et salle d'enseignants, réaménagement de locaux de restauration scolaire.

La Ville de Quimperlé étant éligible à cette dotation au titre de l'exercice 2018, il est proposé de solliciter la DSIL au titre de ces travaux.

A ce titre, il est proposé de présenter le plan de financement ci-dessous :

Financeurs	Dépense subventionnable (HT)	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat : DSIL	87 100€	80%	69 680€
Autofinancement	87 100€	20%	17 420€
TOTAL	87 100€		87 100€

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2018 pour financer les travaux liés au regroupement scolaire des écoles publiques primaires Brizeux, Thiers et Bisson prévu à la rentrée scolaire 2018/2019

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 30 mai 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
 Michaël QUERNEZ.